

**ARRETE N°AP2024/629**

OBJET : DELEGATION DE FONCTIONS DONNEE A MADAME NADEGE AZZAZ CONSEILLERE METROPOLITAINE DELEGUEE DE LA METROPOLE DU GRAND-PARIS ET MODIFICATION DE L'ORDRE DU TABLEAU DES CONSEILLERS METROPOLITAINS MEMBRES DU BUREAU

LE PRESIDENT DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment ses articles L.5211-2 et L.5211-9, qui autorise le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu l'article 12 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et l'article 59 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le procès-verbal et la délibération CM2020/07/09/01 du 9 juillet 2020 portant élection du président de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2020/09/25/02 du 25 septembre 2020 fixant le nombre de conseillers métropolitains membres du bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil de la métropole du Grand Paris du 25 septembre 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection des conseillers métropolitains membres du bureau, notamment à l'élection de Madame Nadège AZZAZ en qualité de 2^{ème} conseillère métropolitaine membre du bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2023/04/14/01 en date du 14 avril 2023 relative à l'élection d'un Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2023/12/20/01 relative à l'élection du 15ème conseiller métropolitain membre du bureau de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2024/10/11/01-1 en date du 11 octobre 2024 portant élection de Monsieur BENISTI Jacques-Alain en tant que 20^{ème} vice-président de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération n°CM2024/10/11/1-2 en date du 11 octobre 2024 portant sur la modification du tableau des conseillers métropolitains membres du bureau et élection de Monsieur GONZALES Didier, 23^{ème} Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole du Grand Paris

Vu l'arrêté n°AP2020/100 en date du 08 octobre 2020 portant délégation de fonction donnée à Madame Nadège AZZAZ, conseillère métropolitaine membre du bureau déléguée à l'Egalité femmes-hommes.

Considérant les nécessités de fonctionnement de l'administration métropolitaine et de continuité du service public,

Considérant que le président peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents et autres membres du bureau,

Considérant que Monsieur BENISTI Jacques-Alain, 1^{er} Conseiller métropolitain membre du Bureau a été élu 20^{ème} vice-président de la Métropole du Grand Paris,

Considérant que Madame Nadège AZZAZ, initialement 2^{ème} conseillère métropolitaine membre du bureau, est devenue 1^{ère} conseillère métropolitaine membre du bureau ; qu'il convient d'en tenir compte et de mettre en conformité l'arrêté de fonctions susmentionné,

ARRETE

ARTICLE 1er : L'arrêté n°AP2020/100 est abrogé.

ARTICLE 2 Madame Nadège AZZAZ, 1^{ère} conseillère métropolitaine membre du bureau, est déléguée à l'Egalité femmes-hommes.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de Région Ile-de-France et fera l'objet d'une publication. Il sera en outre notifié à l'intéressée.

Fait à Paris, le **29 OCT. 2024**

Le Président de la Métropole du Grand
Paris



Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Reuil-Malmaison